



Communiqué de presse

23 novembre 2023

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne signent la convention LEADER 2023-2027 : pour un soutien optimisé aux projets de développement local

Mardi 28 novembre 2023 à Saint-Usuge (Saône-et-Loire), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne signeront la convention LEADER 2023-2027, en présence d'Éric Houlley, vice-président de la Région en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels, et d'Anthony Vadot, président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

Dans le cadre de cette convention LEADER 2023-2027, le territoire bénéficiera **de 2 000 000 € de fonds européen FEADER**. Cette enveloppe permettra de financer la réalisation de projets conformes aux besoins du territoire et l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre.

La stratégie LEADER de ce territoire cible quatre objectifs :

- ➔ Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant sa transition écologique, et énergétique ;
- ➔ Améliorer l'attractivité du territoire, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- ➔ Développer l'éco-tourisme, le tourisme solidaire et la promotion du territoire ;
- ➔ Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères.

Les enjeux majeurs définis par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne sont :

- Une ruralité durable et raisonnée,
- Une ruralité agile et innovante,
- Une ruralité attractive et de proximité,
- Un territoire bressan reconnu et d'excellence.

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39 850 000 € de crédits européens.

Les projets mis en œuvre, via le programme LEADER, sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (agences de l'eau, etc.).

Les Groupes d'Action Locale (GAL), qui regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. À ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne** pour **divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Les conventions LEADER s'articulent avec d'autres dispositifs portés par la Région (Centralités rurales en région, Territoires en action, etc.) et d'autres programmes de l'Union européenne (FEDER Territorial, etc.) mis à disposition des territoires et permettant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne signeront :

Mardi 28 novembre 2023 à 17 heures
à la Salle polyvalente de SAINT-USUGE (71)

la convention LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale (GAL)
du Pays de la Bresse bourguignonne

En présence d'Éric Houlley,
vice-président de la Région en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels

La presse est invitée à cette signature

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08